



—

RÈGLES DE VIE

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE DU COLLEGE SAINTE-CROIX

La bibliothèque-médiathèque est un service gratuit, ouvert à tous les élèves, les enseignants et le personnel administratif et technique du collège Sainte-Croix.

Lorsqu'un utilisateur quitte le collège, tous les documents en sa possession doivent être rendus.

L'utilisateur est responsable des documents et du matériel audiovisuel qu'il emprunte. Un livre, un DVD ou un appareil audiovisuel perdu ou détérioré est remboursé au prix d'achat.

Prêt de livre

La durée de prêt pour les livres et les revues est de 4 semaines. Une prolongation de prêt est possible tant que le document n'est pas réservé par un autre utilisateur.

Les dictionnaires, encyclopédies, atlas et livres de référence sont à consulter sur place.

Les livres et les revues peuvent être empruntés durant les vacances scolaires, d'été y compris.

Prêt de DVD

La durée de prêt pour les DVDs est de 2 semaines. Une prolongation de prêt est possible si le DVD n'est pas réservé par un autre utilisateur.

Les DVDs peuvent être empruntés durant les vacances scolaires, y compris d'été.

Prêt de matériel audiovisuel

La bibliothèque-médiathèque met à disposition des appareils audiovisuels : appareil photo, caméra, enregistreur numérique, liseuse, etc.

La durée de prêt se limite à la période d'utilisation du matériel (2 semaines au maximum). Pour les travaux de maturité et les cours à option, un délai spécial peut être accordé.

Le matériel audiovisuel ne peut pas être emprunté durant les vacances scolaires, excepté pour les travaux de maturité et les cours à option.

—

Rappel

Avant l'échéance du prêt, un pré-rappel est envoyé par email à l'adresse educanet ou edufr.

En cas de dépassement de la durée de prêt :

Le 1^{er} rappel est envoyé par email à l'adresse educanet ou edufr après une semaine de retard, sans amende.

Le 2^{ème} rappel est envoyé par email à l'adresse educanet ou edufr après deux semaines de retard. L'amende est de 1.- par groupe de médias (livres et revues, DVD/CD, appareils audiovisuels).

Le 3^{ème} rappel est remis par le maître de classe après trois semaines de retard. L'amende est de 2.- par groupe de médias.

Si le document ou l'appareil audiovisuel n'est toujours pas retourné, il est facturé au prix d'achat.

Réservation

Un document ou un appareil audiovisuel emprunté peut être réservé par un autre utilisateur. Il sera averti par email lors du retour du document réservé.

Droit d'auteur

L'utilisateur respecte la législation en matière de droit d'auteur et mentionne les sources lors de l'utilisation d'information de tiers.

Ordinateur

L'utilisation des ordinateurs est prioritairement destinée à la recherche documentaire et au travail scolaire. Elle est soumise aux conditions de la *Charte et autorisation de publication* signée par l'élève.

Deux ordinateurs sont réservés exclusivement à la consultation du catalogue de la bibliothèque-médiathèque.

Comportement

La bibliothèque-médiathèque est un lieu de lecture, de travail et de documentation, le silence est de rigueur. D'éventuels échanges se font à voix basse.

L'utilisateur s'engage à respecter les documents et le matériel mis à disposition.

La nourriture et les boissons sont interdites, seules les bouteilles d'eau sont acceptées.

Mises à jour le 07.07.2016.

L'équipe de la bibliothèque-médiathèque

